

REPUBLIQUE FRANÇAISE

S.E.V.E.D.E. - S.E.V.E.D.E. (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 25760440500031

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LILLEBONNE

M. 14

Budget primitif
voté par nature

BUDGET : Principal (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	21

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	22
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	26
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	27
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	32
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	34
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	35
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	37
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	38
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	39
A4 - Etat des provisions	40
A5 - Etalement des provisions	41
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	45
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	46
A8 - Etat des charges transférées	47
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	48

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	49
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	50
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	51
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	52
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	53
B1.6 - Etat des engagements reçus	54
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	55
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	62
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	63
C3.2 - Liste des établissements publics créés	64
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	65
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	66

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	67
--	----

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	S.E.V.E.D.E. Principal	BP 2020
-------------------	-----------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	419966
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	29,73	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	33,66	
4	Dépenses d'équipement brut/population	5,35	
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,0600	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,1650	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,1591	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	17 522 584,00	15 251 054,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 271 530,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	17 522 584,00	17 522 584,00
--	----------------------	----------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 700 000,00	8 740 046,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	591 910,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 448 136,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	8 740 046,00	8 740 046,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	26 262 630,00	26 262 630,00
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	9 088 213,00	0,00	7 897 583,00	7 897 583,00	7 897 583,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	785 000,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		9 988 213,00	0,00	8 812 583,00	8 812 583,00	8 812 583,00
66	Charges financières	2 200 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	300 000,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		12 508 213,00	0,00	10 877 583,00	10 877 583,00	10 877 583,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	2 372 001,00		2 295 001,00	2 295 001,00	2 295 001,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 600 000,00		4 350 000,00	4 350 000,00	4 350 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		6 972 001,00		6 645 001,00	6 645 001,00	6 645 001,00
TOTAL		19 480 214,00	0,00	17 522 584,00	17 522 584,00	17 522 584,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 392 600,00	0,00	12 875 000,00	12 875 000,00	12 875 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 141 000,00	0,00	1 155 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
Total des recettes de gestion courante		14 588 600,00	0,00	14 085 000,00	14 085 000,00	14 085 000,00
76	Produits financiers	16 054,00	0,00	16 054,00	16 054,00	16 054,00
77	Produits exceptionnels	680 000,00	0,00	425 000,00	425 000,00	425 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		15 284 654,00	0,00	14 526 054,00	14 526 054,00	14 526 054,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	722 000,00		725 000,00	725 000,00	725 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		722 000,00		725 000,00	725 000,00	725 000,00
TOTAL		16 006 654,00	0,00	15 251 054,00	15 251 054,00	15 251 054,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 271 530,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	5 920 001,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

S.E.V.E.D.E. - Principal - BP - 2020

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 181 070,00	591 910,00	1 660 000,00	1 660 000,00	2 251 910,00
	Total des dépenses d'équipement	3 181 070,00	591 910,00	1 660 000,00	1 660 000,00	2 251 910,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 120 000,00	0,00	4 260 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	4 120 000,00	0,00	4 260 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 301 070,00	591 910,00	5 920 000,00	5 920 000,00	6 511 910,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	722 000,00		725 000,00	725 000,00	725 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	732 000,00		780 000,00	780 000,00	780 000,00
	TOTAL	8 033 070,00	591 910,00	6 700 000,00	6 700 000,00	7 291 910,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 448 136,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 969 960,00	0,00	2 040 045,00	2 040 045,00	2 040 045,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 969 960,00	0,00	2 040 045,00	2 040 045,00	2 040 045,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 969 960,00	0,00	2 040 045,00	2 040 045,00	2 040 045,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	2 372 001,00		2 295 001,00	2 295 001,00	2 295 001,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 600 000,00		4 350 000,00	4 350 000,00	4 350 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	10 000,00		55 000,00	55 000,00	55 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 982 001,00		6 700 001,00	6 700 001,00	6 700 001,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	8 951 961,00	0,00	8 740 046,00	8 740 046,00	8 740 046,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	5 920 001,00
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération *DF 023 + DF 042 – RF 042* ou solde de l'opération *RI 021+ RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	7 897 583,00		7 897 583,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	800 000,00		800 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	115 000,00		115 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles	65 000,00	0,00	65 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	4 350 000,00	4 350 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 295 001,00	2 295 001,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	10 877 583,00	6 645 001,00	17 522 584,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	725 000,00	725 000,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 260 000,00	0,00	4 260 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 251 910,00		2 251 910,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	55 000,00	55 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement – Total	6 511 910,00	780 000,00	7 291 910,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 448 136,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 000,00		20 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 000,00		35 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	12 875 000,00		12 875 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 155 000,00	0,00	1 155 000,00
76	Produits financiers	16 054,00	0,00	16 054,00
77	Produits exceptionnels	425 000,00	725 000,00	1 150 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 526 054,00	725 000,00	15 251 054,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 271 530,00
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	55 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		4 246 000,00	4 246 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		104 000,00	104 000,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 295 001,00	2 295 001,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	6 700 001,00	6 700 001,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	2 040 045,00
-----------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	9 088 213,00	7 897 583,00	7 897 583,00
60622	Carburants	8 000,00	8 500,00	8 500,00
60623	Alimentation	2 800,00	3 100,00	3 100,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00	3 350,00	3 350,00
60636	Vêtements de travail	5 200,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	7 000,00	5 850,00	5 850,00
6068	Autres matières et fournitures	29 550,00	3 100,00	3 100,00
611	Contrats de prestations de services	7 570 105,00	6 320 112,00	6 320 112,00
6135	Locations mobilières	13 992,00	14 304,00	14 304,00
61551	Entretien matériel roulant	6 700,00	5 700,00	5 700,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	26 000,00	26 000,00
6156	Maintenance	31 781,00	30 477,00	30 477,00
6161	Multirisques	200,00	200,00	200,00
6168	Autres primes d'assurance	43 650,00	45 250,00	45 250,00
6182	Documentation générale et technique	20 520,00	20 520,00	20 520,00
6184	Versements à des organismes de formation	14 800,00	17 775,00	17 775,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000,00	5 100,00	5 100,00
6188	Autres frais divers	18 180,00	12 080,00	12 080,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6226	Honoraires	52 700,00	111 000,00	111 000,00
6228	Divers	1 480,00	1 480,00	1 480,00
6231	Annonces et insertions	8 800,00	9 000,00	9 000,00
6236	Catalogues et imprimés	22 300,00	24 300,00	24 300,00
6238	Divers	32 850,00	18 600,00	18 600,00
6241	Transports de biens	600,00	600,00	600,00
6247	Transports collectifs	0,00	800,00	800,00
6257	Réceptions	17 680,00	6 930,00	6 930,00
6261	Frais d'affranchissement	3 700,00	3 700,00	3 700,00
6262	Frais de télécommunications	18 175,00	38 105,00	38 105,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	1 600,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	983 000,00	1 018 000,00	1 018 000,00
6358	Autres droits	150,00	150,00	150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	142 400,00	133 000,00	133 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	785 000,00	800 000,00	800 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	380,00	500,00	500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 120,00	6 700,00	6 700,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 100,00	1 300,00	1 300,00
64111	Rémunération principale titulaires	360 200,00	354 550,00	354 550,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	9 000,00	10 000,00	10 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	150 000,00	150 000,00	150 000,00
64131	Rémunérations non tit.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000,00	12 000,00	12 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	56 000,00	60 000,00	60 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	105 000,00	115 000,00	115 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	300,00	500,00	500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	37 000,00	37 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	100,00	150,00	150,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	800,00	800,00	800,00
6478	Autres charges sociales diverses	28 000,00	28 000,00	28 000,00
6488	Autres charges	14 500,00	14 500,00	14 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	115 000,00	115 000,00	115 000,00
6531	Indemnités	83 100,00	83 500,00	83 500,00
6532	Frais de mission	2 500,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	8 300,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	16 000,00	16 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	21 100,00	14 500,00	14 500,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		9 988 213,00	8 812 583,00	8 812 583,00
66	Charges financières (b)	2 200 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 200 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	65 000,00	65 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	19 000,00	64 000,00	64 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	300 000,00	0,00	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6875	Dot. prov. risques et charges exception.	300 000,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		12 508 213,00	10 877 583,00	10 877 583,00
023	Virement à la section d'investissement	2 372 001,00	2 295 001,00	2 295 001,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 600 000,00	4 350 000,00	4 350 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4 186 000,00	4 246 000,00	4 246 000,00
6812	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	324 000,00	14 000,00	14 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	90 000,00	90 000,00	90 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		6 972 001,00	6 645 001,00	6 645 001,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		6 972 001,00	6 645 001,00	6 645 001,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		19 480 214,00	17 522 584,00	17 522 584,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	35 000,00	35 000,00	35 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	13 392 600,00	12 875 000,00	12 875 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	13 392 600,00	12 875 000,00	12 875 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 141 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	1 141 000,00	1 155 000,00	1 155 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		14 588 600,00	14 085 000,00	14 085 000,00
76	Produits financiers (b)	16 054,00	16 054,00	16 054,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	16 054,00	16 054,00	16 054,00
77	Produits exceptionnels (c)	680 000,00	425 000,00	425 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	680 000,00	425 000,00	425 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		15 284 654,00	14 526 054,00	14 526 054,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	722 000,00	725 000,00	725 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	722 000,00	725 000,00	725 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		722 000,00	725 000,00	725 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		16 006 654,00	15 251 054,00	15 251 054,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 271 530,00
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 522 584,00
--	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
9000	Opération d'équipement n° 9000 (5)	3 181 070,00	1 660 000,00	1 660 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 181 070,00	1 660 000,00	1 660 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 120 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
1641	Emprunts en euros	4 120 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 120 000,00	4 260 000,00	4 260 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		7 301 070,00	5 920 000,00	5 920 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	722 000,00	725 000,00	725 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	722 000,00	725 000,00	725 000,00
13911	Etat et établissements nationaux	800,00	750,00	750,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	1 700,00	1 700,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	482 100,00	483 650,00	483 650,00
13916	Sub. transf cpte résult. Autres EPL	81 200,00	81 200,00	81 200,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	2 500,00	2 500,00	2 500,00
13918	Autres subventions d'équipement	155 400,00	155 200,00	155 200,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00	55 000,00	55 000,00
2313	Constructions	10 000,00	55 000,00	55 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		732 000,00	780 000,00	780 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		8 033 070,00	6 700 000,00	6 700 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	591 910,00
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	1 448 136,00
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 969 960,00	2 040 045,00	2 040 045,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 969 960,00	2 040 045,00	2 040 045,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 969 960,00	2 040 045,00	2 040 045,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		1 969 960,00	2 040 045,00	2 040 045,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 372 001,00	2 295 001,00	2 295 001,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 600 000,00	4 350 000,00	4 350 000,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	40 000,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	7 800,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	600,00	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	16 500,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	3 406 700,00	4 246 000,00	4 246 000,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	11 000,00	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	640 000,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	100,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	1 300,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	11 500,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	8 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	3 500,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	38 000,00	0,00	0,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	90 000,00	90 000,00	90 000,00
4818	Charges à étaler	324 000,00	14 000,00	14 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		6 972 001,00	6 645 001,00	6 645 001,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		6 982 001,00	6 700 001,00	6 700 001,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		8 951 961,00	8 740 046,00	8 740 046,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 740 046,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

- (5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9000 (1)
LIBELLE : SEVEDE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 852 845,60	a 591 910,00	1 660 000,00	b 1 660 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	101 031,47	7 493,00	52 100,00	52 100,00	0,00
2031	Frais d'études	2 880,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	15 278,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	82 872,95	7 493,00	47 100,00	47 100,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 080 851,77	391 084,00	447 900,00	447 900,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	18 466,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	61 804,02	1 600,00	257 000,00	257 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	2 275,00	1 040,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	5 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	520,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 042,72	5 933,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° générales, agencements	11 334,03	8 964,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	45 185,52	16 801,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	32 475,87	7 526,00	153 900,00	153 900,00	0,00
2184	Mobilier	36 760,71	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	848 489,18	348 700,00	29 000,00	29 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 670 962,36	193 333,00	1 160 000,00	1 160 000,00	0,00
2313	Constructions	3 547 563,75	193 333,00	1 160 000,00	1 160 000,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	29 439,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	93 959,61	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
237	Avances versées commandes immo. corpo.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 251 910,00
---	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

IV
A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ^o publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 920 000	0	5 920 000
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	1 660 000	0	1 660 000
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	780 000											780 000
Total dépenses de l'exercice	780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	5 920 000	0	6 700 000
RAR N-1 et reports	1 448 136	0	0	0	0	0	0	0	0	591 910	0	2 040 046
Total cumulé dépenses d'investissement	2 228 136	0	0	0	0	0	0	0	0	6 511 910	0	8 740 046

RECETTES

Total recettes de l'exercice	8 740 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 740 046
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	8 740 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 740 046

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	6 645 001	0	0	0	0	0	0	0	0	10 877 583	0	17 522 584
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	6 645 001	0	0	0	0	0	0	0	0	10 877 583	0	17 522 584

RECETTES

Total recettes de l'exercice	725 000	0	0	0	0	0	0	0	0	14 526 054	0	15 251 054
RAR N-1 et reports	2 271 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 271 530
Total cumulé recettes de fonctionnement	2 996 530	0	0	0	0	0	0	0	0	14 526 054	0	17 522 584

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	6 511 910	0	7 291 910
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 511 910	0	6 511 910
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 260 000	0	4 260 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 251 910	0	2 251 910
9000	SEVEDE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 251 910	0	2 251 910
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		780 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	780 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	725 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	725 000
041	Opérations patrimoniales	55 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000

RECETTES

Total recettes investissement		8 740 046	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 740 046
Recettes réelles		2 040 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040 045
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 040 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 040 045
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.E.V.E.D.E. - Principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		6 700 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 700 001
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 295 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 295 001
040	Opérat° ordre transfert entre sections	4 350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 350 000
041	Opérations patrimoniales	55 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		6 645 001	0	0	0	0	0	0	0	0	10 877 583	0	17 522 584
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 877 583	0	10 877 583
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 897 583	0	7 897 583
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	800 000	0	800 000
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 000	0	115 000
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000 000	0	2 000 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 000	0	65 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		6 645 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 645 001
023	Virement à la section d'investissement	2 295 001	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 295 001
042	Opérat° ordre transfert entre sections	4 350 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 350 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

S.E.V.E.D.E. - Principal - BP - 2020

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		725 000	0	0	0	0	0	0	0	0	14 526 054	0	15 251 054
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 526 054	0	14 526 054
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	20 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	35 000	0	35 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 875 000	0	12 875 000
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 155 000	0	1 155 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 054	0	16 054
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	425 000	0	425 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>725 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>725 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>725 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>725 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					70 306 225,08									
1641 Emprunts en euros (total)					70 306 225,08									
10000369896 (00028)	CACIB	20/11/2017	02/01/2018	02/04/2018	1 000 000,00	F	FIXE	1,270	1,277		T	P	N	A-1
100612 - 100613 (000026)	CACIB	29/12/2010	15/01/2011	15/04/2011	2 000 000,00	F	FIXE	3,290	3,381		T	C	N	A-1
100612 - 100613 (000027)	CACIB	29/12/2010	14/12/2012	15/03/2013	3 000 000,00	F	FIXE	2,180	2,230		A	C	N	A-1
2001 04 047 (000004)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	03/06/2001	20/12/2002	01/12/2003	4 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,000	2,340		A	P	N	A-1
5 822 473 Z (000023)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	22/01/2010	25/01/2010	01/04/2010	10 893 043,14	F	FIXE	4,110	4,171		A	P	N	A-1
7735496 (000025)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	08/07/2010	05/08/2010	05/11/2010	3 000 000,00	F	FIXE	3,160	3,197		T	C	N	A-1
7780 341 92T-0002 (000007-REFI)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	13/11/2014	01/12/2014	01/06/2015	2 830 579,39	F	FIXE	4,500	4,513		A	P	N	A-1
8 375 907 H (000024)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	22/01/2010	25/01/2010	01/08/2010	5 385 456,10	F	FIXE	3,880	3,939		A	P	N	A-1
8 376 111 Z (000018-RF)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	20/04/2012	20/04/2012	20/04/2013	8 439 004,49	F	FIXE	5,500	5,588		A	P	N	A-1
8 376 112 A (000019-RF)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	27/12/2012	27/12/2012	27/12/2013	14 092 581,97	F	FIXE	5,500	5,580		A	P	N	A-1
8375 742 92P (000022-REFI)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	13/11/2014	25/01/2015	25/07/2015	6 075 331,25	F	FIXE	4,500	4,515		A	P	N	A-1
837574192N (000021-REFI)	GROUPE CAISSE EPARGNE CREDIT FONCIER	13/11/2014	02/01/2015	02/01/2016	4 318 236,75	F	FIXE	4,500	4,508		A	P	N	A-1
MON507490EUR (000017-RF)	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/03/2016	01/04/2016	01/07/2016	3 271 991,99	F	FIXE	3,250	3,338		T	P	N	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MPH254144EUR (000020)	DEXIA	13/12/2007	20/12/2007	01/04/2008	2 000 000,00	C	TAUX STRUCTURES	1,000	4,110		T	P	N	E-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					70 306 225,08									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

S.E.V.E.D.E. - Principal - BP - 2020

- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		43 212 220,33					4 255 971,64	1 857 829,95	0,00	737 047,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		43 212 220,33					4 255 971,64	1 857 829,95	0,00	737 047,78
10000369896 (00028)	N	0,00	A-1	892 892,82	13,00	F	FIXE	1,270	62 279,69	11 043,91	0,00	2 608,53
100612 - 100613 (000026)	N	0,00	A-1	1 125 000,00	11,04	F	FIXE	3,290	100 000,00	36 375,07	0,00	7 306,54
100612 - 100613 (000027)	N	0,00	A-1	1 950 000,00	12,21	F	FIXE	2,180	150 000,00	40 611,58	0,00	1 853,00
2001 04 047 (000004)	N	0,00	A-1	876 854,76	2,92	V	TAM	0,000	280 899,13	0,00	0,00	0,00
5 822 473 Z (000023)	N	0,00	A-1	6 930 829,82	10,25	F	FIXE	4,110	500 739,85	289 604,72	0,00	201 878,03
7735496 (000025)	N	0,00	A-1	1 612 500,00	10,59	F	FIXE	3,160	150 000,00	49 177,50	0,00	7 158,30
7780 341 92T-0002 (000007-REFI)	N	0,00	A-1	2 012 642,10	8,42	F	FIXE	4,500	186 319,28	90 568,89	0,00	48 184,90
8 375 907 H (000024)	N	0,00	A-1	3 426 561,28	10,58	F	FIXE	3,880	247 562,82	135 166,42	0,00	52 421,69
8 376 111 Z (000018-RF)	N	0,00	A-1	5 036 665,12	7,30	F	FIXE	5,500	556 433,87	279 325,05	0,00	175 226,82
8 376 112 A (000019-RF)	N	0,00	A-1	8 410 899,19	7,99	F	FIXE	5,500	929 207,94	471 594,44	0,00	4 572,14
8375 742 92P (000022-REFI)	N	0,00	A-1	4 319 775,48	8,57	F	FIXE	4,500	399 900,93	194 389,90	0,00	77 323,55
837574192N (000021-REFI)	N	0,00	A-1	3 241 643,78	8,00	F	FIXE	4,500	300 093,45	145 873,97	0,00	132 008,09
MON507490EUR (000017-RF)	N	0,00	A-1	2 356 076,49	7,00	F	FIXE	3,250	285 994,21	74 334,36	0,00	17 193,18
MPH254144EUR (000020)	N	0,00	E-1	1 019 879,49	8,00	C	TAUX STRUCTURES	3,990	106 540,47	39 764,14	0,00	9 313,01
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		43 212 220,33					4 255 971,64	1 857 829,95	0,00	737 047,78

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
MPH254144EUR (000020)	DEXIA	2 000 000,00	1 019 879,49	1	20,00	Du 20/12/2007 Au 01/01/2011	3,99	3.99+4*(EURIBOR03M-5.75)	203 693,49		3,990	39 764,14	0,00	2,36
TOTAL (E)		2 000 000,00	1 019 879,49						203 693,49			39 764,14	0,00	2,36
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 000 000,00	1 019 879,49						203 693,49			39 764,14	0,00	2,36

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,64	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	42 192 340,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 019 879,49	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement, aménagement de bâtiments, électriques	15	
L	Caissons	5	
L	Faible valeur (<500? HT)	1	
L	Logiciels	1	
L	Logiciels	2	
L	Matériels de bureau électrique électronique	10	
L	Matériels et outillage	10	
L	Matériels informatiques	1	
L	Matériels informatiques	4	
L	Mobilier	10	
L	Travaux CTH	15	
L	TRAVAUX CTP&S	15	
L	Travaux CTT	5	
L	Travaux UVE	1	
L	Travaux UVE	30	
L	Voitures	6	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		575 000,00	575 000,00	0,00	575 000,00
Contentieux VALOR'CAUX	0,00	05/07/2018	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Contentieux SMITVAD	0,00	14/12/2018	125 000,00	125 000,00	0,00	125 000,00
Contentieux SMITVAD	0,00	12/03/2019	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Contentieux VALOR'CAUX	0,00	26/06/2019	150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		575 000,00	575 000,00	0,00	575 000,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		4 985 000,00	I 4 985 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		4 260 000,00	4 260 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	4 260 000,00	4 260 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		725 000,00	725 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	725 000,00	725 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	4 985 000,00	591 910,00	1 448 136,00	7 025 046,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		6 645 001,00	III 6 645 001,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		6 645 001,00	6 645 001,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	0,00
28138	Autres constructions	4 246 000,00	4 246 000,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° gén.	0,00	0,00
28148	Construct° sol autrui - Autres construct	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	90 000,00	90 000,00
4818	Charges à étaler	14 000,00	14 000,00
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 295 001,00	2 295 001,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	6 645 001,00	0,00	0,00	2 040 045,00	8 685 046,00

Montant

Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	7 025 046,00
Ressources propres disponibles	IV	8 685 046,00
Solde	V = IV – II (6)	1 660 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement (4)</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	A7.2.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
020	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Total des recettes réelles		0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement (3)</i>	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- le- ment (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2016	Mobilier : Copieur n°C7JF63553	2 056,00	CM CIC Leasing	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	Mobilier : Copieur n°CFAG42595	4 800,00	BNP Lease Group	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	Mobilier : Copieur n°CFFG22644	1 696,00	BNP Lease Group	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	Mobilier : Copieur n°TECG32872	1 132,00	BNP Lease Group	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	Mobilier : Copieur n°C7KD18898	1 880,00	Lixxbail	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	Mobilier : Copieur n°C7JE37838	1 880,00	CM CIC Leasing	4	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		6,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CL. (Av. Janv. 2017)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL (Av. Janv. 2017)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE PRINCIPAL (Av. Janv. 2017)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHE TERRITORIAL (Av. Janv. 2017)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL (Av. Janv. 2016)	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		8,00	0,00	8,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (Av. Janv. 2017)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
AGENT DE MAITRISE (Av. Janv. 2017)	C	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR (Avant Mars 2016)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEUR EN CHEF	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		14,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

S.E.V.E.D.E. - Principal - BP - 2020

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	< Néant >		-		Non
CE	< Néant >		-		Non
Régie personnalisée	< Néant >		-		Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière	< Néant >		-			Non
Lotissement	< Néant >		-			Non
Service social et médico-social	< Néant >		-			Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/02/2020

Présenté par le Président (1),
A Saint Jean de Folleville, le 11/02/2020
le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Saint Jean de Folleville, le 11/02/2020
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

M. BUCOURT Patrick	
M. CADIOU Bruno	
M. CAPOT Gérard	
M. CONAN Gilbert	
M. GACOUGNOLLE André	
M. GIRARDIN Bertrand	
M. HUCHET Yves	
M. LEBORGNE André	
M. LESOIF Joël	
M. LEVASSEUR Pierre	
M. MARESCOT Michel	
M. MARIE Jacques	
M. POTTIER David	
M. VAUTIER Marcel	
M. VIVIEN Antoine	
M. WEISS Jean-Claude	
Mme BLANDIN Virginie	
Mme DECHAMPS Odile	
Mme DURANDE Florence	
Mme ORANGE Geneviève	
Mme VILLOTTE Christine	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/02/2020, et de la publication le 19/02/2020
A Saint Jean de Folleville, le 19/02/2020

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : Les membres l'Assemblée délibérante réuni(e) en session Ordinaire.